

Conférence de presse du 30 août 2010

« Les entrepreneurs se mobilisent pour une assurance chômage sûre »

Seul le discours prononcé fait foi.

Assainir l'assurance chômage et préserver la qualité de ses prestations

Pierre Esseiva, directeur, WAGO Contact, Domdidier

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de cette campagne de votation, nous entendons les référendaires qualifier la révision d'attaque contre l'Etat social et de «démantèlement» de l'assurance chômage. Il s'agit à mes yeux de propos déclamatoires et infondés.

Certes, dans une campagne de votation, on s'attend à ce genre d'exagérations. On dira que « c'est de bonne guerre ». Mais tout de même : rien ne justifie un tel langage. Je dirais même plus : si l'assurance chômage devait être démantelée, je serais le premier – comme patron d'entreprise – à m'y opposer. Car l'assurance chômage suisse fournit d'excellentes prestations, qui ne sont pas menacées par la révision, et dont les entreprises et leurs collaborateurs bénéficient. J'y reviendrai.

Prestations de base maintenues

Il n'y a pas de démantèlement, soyons factuels :

- le projet de loi maintient le montant des allocations (70 ou 80% du salaire).
- la durée minimale de cotisation ainsi que la durée maximale d'indemnisation restent inchangées: cotiser pendant 12 mois suffit pour obtenir des indemnités. Toutefois celles-ci seront équivalentes à la durée de cotisation, donc 12 mois au minimum et jusqu'à 18 mois au maximum. La durée d'indemnisation est ainsi plus étroitement liée à la durée de cotisation. Il n'y a rien d'inacceptable dans cette mesure : d'autres pays européens ont des pratiques semblables.
- les chômeurs âgés de plus de 55 ans continueront de percevoir 24 mois d'indemnités, la durée maximale d'indemnisation est donc maintenue.

L'assurance chômage suisse reste très généreuse en comparaison internationale. Je me permets de mentionner brièvement quelques éléments :

- Le taux de remplacement du salaire dans notre pays, pour les personnes seules comme pour les familles, est parmi les plus élevés d'Europe.
- La durée d'indemnisation en Suisse est très correcte. Certains pays sont plus généreux, d'autres moins. Ainsi, en Allemagne, 12 mois de cotisations ne donnent droit qu'à 6 mois de chômage et à 4,5 mois en Autriche.
- La Suisse indemnise des personnes qui n'ont pas cotisé (étudiants, jeunes sortant de l'école obligatoire). Aucun pays européen ne le fait.

Le dispositif de l'assurance chômage est préservé

A ceci s'ajoutent deux choses qu'il ne faut pas perdre de vue. D'abord, le dispositif général de l'assurance chômage n'est pas remis en question : chômage partiel, indemnités pour intempéries, prise en charge et conseils aux chômeurs, allocations d'initiation, semestres de motivations et j'en passe... Tout ceci reste en place. Ensuite, le Parlement est sensible à la question du chômage : en cas de crise grave, il est disposé à débloquer des fonds pour venir en aide aux chômeurs. Il l'a fait en 2009 dans le cadre du programme de stabilisation.

J'aimerais vous faire part de mon expérience au sein de l'entreprise que je dirige et qui a fortement souffert de la dernière crise pendant laquelle nous avons dû recourir au chômage partiel.

Ces dernières années les méthodes d'approvisionnement des entreprises sont passées du système de stockage à celui du flux tendu. Cela requiert une extrême flexibilité de la production. Dans notre cas, le carnet de commande ne représente qu'une réserve de travail de 3 à 4 semaines. Au mois d'octobre 2008 les entrées de commandes ont chuté en quelques jours de 45%. L'assurance chômage nous a offert la possibilité de réduire immédiatement notre activité sans licencier de personnel et cela durant 9 mois. Lorsque les commandes ont repris, nous disposions de tout notre personnel formé et d'une capacité de production d'avant la crise. Une partie de nos collaborateurs ont profité de cette période de chômage partiel pour suivre divers cours de perfectionnement. Cet outil a été éminemment utile à l'entreprise et à ses collaborateurs lors de cette dernière crise économique.

Je serais le premier à m'opposer à un «démantèlement» de l'assurance chômage.

La révision est un bon compromis, qui évite d'alourdir trop le coût du travail, qui procède à des économies ciblées et qui ne remet pas fondamentalement en cause le dispositif général de l'assurance chômage.

Je vous remercie de votre attention.